

# CMI01032 - 24 - CP DU 26/08/2024 - FRANCE TRAVAIL PARTICIPATION FINANCIERE RSA

## Commission permanente

**Date du vote :** 26-08-2024

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

**Objet :**

#### *Dossiers de l'édition*

AID02259	24 - F -MISSION LOCALE DE REDON - FRANCE TRAVAIL PARTICIPATION FINANCIERE RSA
AID02260	24 - F - WE KER - FRANCE TRAVAIL PARTICIPATION FINANCIERE RSA
AID02261	24 - F - CCAS REDON FRANCE TRAVAIL PARTICIPATION FINANCIERE RSA

**Nombre de dossiers** 3

**Observation :**

## POLITIQUES D'INSERTION - Fonctionnement

IMPUTATION : 017 444 6568.255 0 P211

## PROJET : INSERTION

Nature de la subvention :

 <b>CCAS REDON</b> <span style="float: right;">2024</span> 7 RUE DES DOUVES BP 90129 35601 REDON CEDEX <span style="float: right;">ASO00321 - D3542386 - AID02261</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Ccas redon		FON : 62 280 €		€	FORFAITAIRE	44 177,50 €	44 177,50 €	
 <b>Mission Locale Jeunes du Pays de Redon</b> <span style="float: right;">2024</span> 3 rue Charles Sillard CS 60287 35602 REDON Cedex <span style="float: right;">ADV00282 - D3571738 - AID02259</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u> - Mission locale jeunes du pays de redon		FON : 106 811 € INV : 4 000 €		€	FORFAITAIRE	11 172,00 €	11 172,00 €	
 <b>WE KER (EX. MISSION LOCALE DE RENNES)</b> <span style="float: right;">2024</span> 7 rue de la Parcheminerie 35102 RENNES CEDEX <span style="float: right;">ADV00906 - D3546462 - AID02260</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - We ker (ex. mission locale de rennes)		FON : 508 144 €		€	FORFAITAIRE	23 496,00 €	23 496,00 €	

Total général :

		78 845,50 €	78 845,50 €	
--	--	-------------	-------------	--

**DEPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE**

**Mission locale  
DU PAYS DE REDON  
ET  
DE VILAINE**

**Avenant n° 6  
Expérimentation France Travail**

Convention relative à la délégation de gestion  
du Revenu de Solidarité Active pour les jeunes de moins de 26 ans  
2019 - 2024

ENTRE

**Le Département d'Ille-et-Vilaine**, représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président  
du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

ET

**La Mission locale du pays de Redon et Vilaine**, représentée par son Président Monsieur  
Pascal DUCHENE,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1** – l'article 1 « **PERIMETRE DU PROTOCOLE** » est complété comme suit :

Dans le cadre de la convention d'expérimentation « accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA » dite France Travail signée par le Département avec le préfet le 3 août 2023, et de sa prolongation actée par avenant pour l'année 2024, l'ensemble des bénéficiaires du RSA du territoire expérimentateur (pays de Redon et de vallons de vilaine) doivent être accompagnés selon des nouvelles modalités dites « renouvelées ».

**Article 2** - l'article 3 « **FINANCEMENT** » du protocole est complété comme suit :

Une dotation financière spécifique est allouée dans le cadre de la convention d'expérimentation « accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA » dite France Travail.

Le montant global de l'enveloppe délégation France Travail au titre de l'année 2024 est fixé à **11 172 euros**.

Le montant sera versé à l'issue de la signature de cet avenant.

**Article 3** - l'article 4 « **SUIVI STATISTIQUES ET EVALUATION** » du protocole est complété comme suit :

La mission locale fournit au Département les données nécessaires liées à l'expérimentation France Travail :

- les coordonnées des allocataires entrés dans l'expérimentation
- les dates de signature des CER
- les dominantes d'accompagnement réparties selon 3 dominantes
- les changements de dominantes d'accompagnement
- les sorties du dispositif (volume, motifs).

Cet avenant est conclu pour l'année budgétaire 2024.

Fait à Rennes le

**Le Président du Conseil départemental  
d'Ille-et-Vilaine**

**Jean-Luc CHENUT**

**Le Président de la Mission locale  
du Pays de Redon et Vilaine**

**Pascal DUCHENE**

**Avenant n° 6  
Expérimentation France Travail**

Convention relative à la délégation de gestion  
du Revenu de Solidarité Active pour les jeunes de moins de 26 ans 2019 -  
2024

ENTRE

**Le Département d'Ille-et-Vilaine**, représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du  
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

ET

**We Ker**, représentée par sa Présidente Madame Gaëlle ANDRO,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1** – l'article 1 « **PERIMETRE DU PROTOCOLE** » est complété comme suit :

Dans le cadre de la convention d'expérimentation « accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA » dite France travail signée par le Département avec le préfet le 3 aout 2023, et de sa prolongation actée par avenant pour l'année 2024, l'ensemble des bénéficiaires du RSA du territoire expérimentateur (pays de Redon et de Vallons de vilaine) doivent être accompagnés selon des nouvelles modalités dites « rénovées ».

**Article 2** - l'article 3 « **FINANCEMENT** » du protocole est complété comme suit :

Une dotation financière spécifique est allouée dans le cadre de la convention d'expérimentation «accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA» dite France Travail.

Le montant global de l'enveloppe délégation France Travail au titre de l'année 2024 est fixé à 23 496 euros.

La dotation financière est versée directement à la We Ker selon les modalités suivantes :

- un premier versement équivalent à 50 % du montant de la dotation annuelle sera effectué après le vote de la Commission permanente du 26 août 2024 et au retour de l'avenant signé ;
- le solde sera versé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre.

**Article 3** - l'article 4 « **SUIVI STATISTIQUES ET EVALUATION** » du protocole est complété comme suit :

We Ker fournit au Département les données nécessaires liées à l'expérimentation France Travail :

- les coordonnées des allocataires entrés dans l'expérimentation
- les dates de signature des CER
- les dominantes d'accompagnement réparties selon 3 dominantes
- les changements de dominantes d'accompagnement
- les sorties du dispositif (volume, motifs).

Cet avenant est conclu pour l'année budgétaire 2024.

Fait à Rennes le

**Le Président du Conseil départemental  
d'Ille-et-Vilaine**

**Jean-Luc CHENUT**

**La Présidente de We Ker**

**Gaëlle ANDRO**



**Avenant n° 6  
Expérimentation France Travail**

Protocole de coopération relatif à la délégation de  
la gestion du Revenu de Solidarité Active 2019 - 2024

ENTRE :

**Le Département d'Ille-et-Vilaine**, représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du  
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

ET

**Le C.C.A.S. de Redon**, représenté par Monsieur Pascal DUCHENE, Président du C.C.A.S.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1** – l'article 1 « **PERIMETRE DU PROTOCOLE** » est complété comme suit :

Dans le cadre de la convention d'expérimentation « accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA » dite France Travail signée par le Département avec le préfet le 3 août 2023, et de sa prolongation actée par avenant pour l'année 2024, l'ensemble des bénéficiaires du RSA du territoire expérimentateur (pays de Redon et de Vallons de vilaine) doivent être accompagnés selon des nouvelles modalités dites « rénovées ».

**Article 2** - l'article 3 « **FINANCEMENT** » du protocole est complété comme suit :

Dans le cadre de la convention d'expérimentation « accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA » dite France Travail, une dotation financière spécifique pour financer le nouveau poste de référent RSA France Travail est allouée.

Le montant global de l'enveloppe délégation France Travail au titre de l'année 2024 est fixé à  
**44 177.50 euros.**

La dotation financière est versée directement au CCAS de Redon selon les modalités suivantes :

- Un premier versement équivalent à 50 % du montant de la dotation annuelle sera effectué après le vote de la Commission permanente du 26 août 2024 et au retour de l'avenant signé ;
- Le solde sera versé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre.

Le montant sera versé à l'issue de la signature de cet avenant.

**Article 3** - l'article 4 « **SUIVI STATISTIQUES ET EVALUATION** » du protocole est complété comme suit :

Le CCAS fournit au Département les données nécessaires liées à l'expérimentation France Travail :

- les coordonnées des allocataires entrés dans l'expérimentation
- les dates de signature des CER
- les dominantes d'accompagnement réparties selon 3 dominantes
- les changements de dominantes d'accompagnement
- les sorties du dispositif (volume, motifs).

Cet avenant est conclu pour l'exercice budgétaire 2024.

Fait à Rennes le

**Le Président du Conseil départemental  
d'Ille-et-Vilaine**

**Jean-Luc CHENUT**

**Le Maire de Redon  
Président du CCAS**

**Pascal DUCHENE**



# Eléments financiers

Commission permanente  
du 26/08/2024

N° 49602

## Dépense(s)

Réservation CP n°20803

Imputation

**017-444-6568.255-0-P211**  
Participations France Travail

Montant crédits inscrits

79 710,50 €

**Montant proposé ce jour**

**78 845,50 €**

**TOTAL**

**78 845,50 €**